



2A FORMATION

Programme de formation Préalable Encadrant Technique AMIANTE SS4

Suivant Arrêté du 23 février 2012

OBJECTIFS :

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
Être capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou PPSPS, et de le faire appliquer

Publics concernés :

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Durée et horaire : 5 jours soit 35 heures
8h30-12h / 13h30-17h

Pré-requis : Avoir une aptitude médicale au poste de travail. Avoir 18 ans minimum
Une bonne maîtrise de la langue française.

Méthodes pédagogiques et outils :

- Présentations informatiques
- Plateforme pédagogique avec niveau 1, 2 et 3
- Mise en situation pratique chantiers intérieures et extérieures
- Salle de cours, supports pédagogiques
- Livret stagiaire
- APR Demi-masque, ventilé et adduction d'air

Résultat visé :

Délivrance d'une attestation de fin de formation et une attestation de compétences d'Encadrant Technique SS4 d'une validité de 3 ans.

Modalités d'évaluations des acquis de la formation :

Évaluation QCM Théorie (25 questions) 50 pts et QCM Pratique (25 questions) 50 pts

Accessibilité du public en situation de handicap :

Lien vers notre site INTERNET 2a-formation.fr
➤ Onglet « ACCESSIBILITE HANDICAP »

Contact :

Administratif : 04 67 64 19 22
contact@2a-formation.fr
Réfèrent handicap : Romuald GOUNANT
06 03 17 65 68

Compétences du formateur :

Formateurs préventeurs, bénéficiant d'une expérience de la prévention des risques sur chantiers, formés et qualifiés à la pédagogie avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et d'animation

Date :

Calendrier sur demande (possible via notre site internet)

Lieu de Formation :

Dans nos locaux à Mauguio 34130 ou à Saint Maximin La Sainte Baume 83470

Tarifs :

1 390€ HT/Personne
Cette formation s'effectue en Présentiel



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



Certification QUALIOP1
CPS RNCQ 0586
Portée disponible sur www.icert.fr

Contenu :

Préalable Encadrant Technique amiante sous-section 4

JOUR 1

1/ Présentation, tour de table, objectif

2/ Histoire de l'amiante, Enseignement des caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, sont utilisation, le risque d'exposition.

3/ Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante. Comportement de prévention en cas de doute, des personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.

4/ Obligations du donneur d'ordre avant toutes interventions sous-section 4.

5/ La dangerosité, les différentes maladies, l'effet synergique du tabac et des particules fines CMR, la surveillance individuelle renforcée pour vos salariés

6/ les conséquences des expositions, les maladies, la prévention, l'évolution.

JOUR 2

7/ Développement des exigences de la réglementation relative à la protection des travailleurs exposés aux émissions de fibres amiante notamment les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, le processus et constitution des modes opératoires.

8/ Enseignement des limites d'efficacité des équipements de protection, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continus recommandées. Appliquer les procédures de décontamination du personnel et des équipements, les méthodes de travail, conditionnement, étiquetage, stockage et évacuation des déchets. Arrêté du 8 avril 2013.

9/ Visite de la plateforme pédagogique pratique



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



Certification QUALIOP1
CPS RNCQ 0586
Portée disponible sur www.icert.fr

Contenu :

Préalable Encadrant Technique amiante sous-section 4

JOUR 3

10/ Analyse de tous les risques d'un chantier amiante, le DUER, les mesures de prévention, information et formation des travailleurs. Les consignes de sécurité, le droit de retrait et la responsabilité pénale.

11/ Être capable de faire l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques. Enseignement de l'écriture d'un processus, de la mise en place d'une analyse de risque, la détermination des MPC et l'évaluation du niveau d'empoussièrement. Être capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions et sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de poste, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations.

12/ Former au choix des procédures adaptées aux intervention sur des matériaux contenant de l'amiante. Aperçu des documents exigibles au donneur d'ordre pour toutes interventions spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante. Étude de cas pratique analyse de risque et élaboration d'un ou des processus sur un chantier fictif.

JOUR 4

13/ Enseignement de la gestion et traitement des déchets.

14/ Être capable de gérer et traiter des déchets contaminés.

15/ Former à l'élaboration d'un mode opératoire en 9 points et 13 points, Écriture des procédures de décontamination des travailleurs et des équipements, et des déchets. Enseigner les durées et temps de travail déterminés. Guide de bonne pratique.

JOUR 5

16/ Pratique sur plateforme pédagogique, Les procédures de secours

17/ La stratégie d'échantillonnage, la norme NFX 43 050, GAX 46-033. Maintenir en état les EPI et MPC Savoir quels documents faut-il transmettre aux acteurs de prévention.

18/ Évaluation théorique QCM 25 questions
Évaluation pratique QCM 25 questions
Débriefing et clôture de formation